

Salons et foires : aides financières



© 2022 Les Echos Publishing

Une aide financière a été mise en place pour les exposants sur les principaux salons et foires françaises.

Ces aides sont disponibles sous certaines conditions que vous pourrez retrouver ici : <https://les-aides.fr/soutien-salons-et-foires>.



Aide visant à favoriser l'attractivité des principaux salons et foires français

Entreprises exposantes sur les principaux salons et foires français entre mars 2022 et juin 2023.



Aide égale à 50 % des coûts supportés pour la location de surfaces d'exposition et les frais d'inscription, dans la limite de 12 500 € HT par entreprises bénéficiaires et de 1,8 M€ HT par établissement.

Création du dossier de demande d'aide avant le 31 décembre 2022 sur le site <https://les-aides.fr/soutien-salons-et-foires>

Demander l'aide complète déposée par votre établissement sur le site <https://les-aides.fr/soutien-salons-et-foires> jusqu'à deux mois avant la tenue de l'événement.

